

Compte rendu de la réunion publique du 24 janvier 2008
à la salle communale de BUDOS

Lors de cette réunion publique, demandée par le commissaire enquêteur dans les conclusions de son rapport parmi ses réserves comme un préalable indispensable à l'arrêté préfectoral définitif et souhaitée par l'association « **L'EAU BELLE** » **qui était là pour représenter tous ses adhérents.**

Le sous-préfet et les représentants de administrations de l'Etat (DDASS, DDE, DDAF, ...) ont présenté les prescriptions du projet d'arrêté préfectoral et précisé l'état actuel des réflexions pour la rédaction du projet d'arrêté préfectoral définitif, suite à l'enquête publique et aux conclusions du commissaire enquêteur. Les représentants de la CUB étaient présents à cette réunion.

Au cours de cette réunion, des remarques ont été faites et des questions posées, notamment au nom de l'association par son président Laurent Persan, mais également par plusieurs membres de l'association et par des habitants, propriétaires ou acteurs économiques de la commune.

Des promesses ont été faites par le sous-préfet et la CUB, notamment :

- inclure le périmètre « immédiat futur » dans le périmètre rapproché.
- augmenter la profondeur de creusement dans certains secteurs (à préciser)
- autoriser la détention d'animaux domestiques «à usage familial» (à définir) et leurs annexes abris, abreuvoirs, ... , dans le respect des normes.

Par contre beaucoup d'inquiétudes subsistent, par exemple:

- toute nouvelle construction reste interdite dans le périmètre rapproché, même avec raccordement à l'assainissement collectif. De plus, la capacité maximale de la station de traitement actuelle, mise en service tout récemment est déjà atteinte ... !
- le droit de préemption par la CUB a été élargi à tout le périmètre rapproché (terrains, maisons , sur 490 hectares)
- l'extension du bâti existant reste limité à 20 %.
- les questions concernant l'agriculture et la viticulture ont été renvoyées à de futures réunions avec les instances concernées...

En résumé, quelques avancées ont été proposées, quelques points éclaircis, mais tout reste à faire.

Le sous-préfet a promis publiquement d'associer l'association L'EAU BELLE aux futures réunions relatives à la révision de l'arrêté préfectoral.

Nous attendons impatiemment... mais la vigilance s'impose.

Les engagements de chacun devront être respectés.

L'association « L'EAU BELLE » y veillera.